

Extrait de registre des délibérations du comité syndical

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° : 2026-54

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*Approbation du procès-verbal du comité syndical
du 29 juin 2026*

Nomenclature : 5.2

L'an deux-mille-vingt-six, le 4 septembre à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 4 août 2026 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de **10** délégués est atteint dont au moins **7** physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (11) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Éric BERRUS (12 voix), Yves MARIOTTINI (12 voix), Martine ABELLO (12 voix), Cédric VIDAL-BERENGUEL (12 voix), BROUSSES Philippe (12 voix), Joachim RAMS (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Nadine CASTELLANI (12 voix), André CAMBI GOURJON (12 voix).

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (1) : Nicole CHANRON (12 voix).

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (4) : Amapola VENTRON (22 voix) à Pierre RAVIOL, Julie ARIAS (22 voix) à Lucien LIMOUSIN, Anne VIALLE (12 voix) à Éric BERRUS, Joan BERGENEAU (11 voix) à Juan MARTINEZ.

Présent(es) suppléant(es) non votant(es) (0)

Absent(es) excusé(es) (3) : Mandy GRAILLON, Thibaut MENA, Jérémie BECCIU.

PRESENTS : 11 titulaires + 1 suppléante

POUVOIRS : 4 délégués

TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 220 VOIX

Monsieur Lucien LIMOUSIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° : 2026-54

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Approbation du procès-verbal du comité syndical
du 29 juin 2026

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 29 juin 2026.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Signé par : Pierre RAVIOL
Date : 07/09/2026
Qualité : Président